

COMPTE ÉPARGNE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE



Au moment de votre retraite obligatoire vous allez constater une baisse de revenus de 40 à 65 % de votre dernier salaire. Souscrire à un plan d'épargne retraite complémentaire permet d'améliorer vos revenus en toute sécurité.

COTISATION
INDEXÉE CHAQUE
ANNÉE DE **2%**

ÂGE	EPARGNE MENSUELLE	DURÉE DE COTISATION	MONTANT	J'AMÉLIORE MA RETRAITE DE
50 ANS	150 €	15 ANS	1 082 €	137 € PAR MOIS
45 ANS	100 €	20 ANS	1 645 €	137 € PAR MOIS
40 ANS	100 €	25 ANS	2 335 €	194 € PAR MOIS
35 ANS	75 €	30 ANS	2 322 €	195 € PAR MOIS
30 ANS	50 €	35 ANS	2 044 €	170 € PAR MOIS
25 ANS	50 €	40 ANS	2 664 €	220 € PAR MOIS

VALORISATION
ANNUELLE
MOYENNE **3,5%**
PAR AN

OPTION FISCALE : PERP

Le gain fiscal est fonction de votre tranche d'impôt :
c'est donc un plus si vous choisissez cette formule.
(Voir fiche téléchargeable fiscalité du PERP.)

**Cette formule correspond à une retraite
complémentaire personnelle dans le cadre
fiscal de l'assurance vie.**

La valorisation choisie ici est volontairement
faible : 3,5 %, l'objectif est de prendre
une orientation de placement sécuritaire.
L'indexation des cotisations est à 2 % l'an.